



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

GUADELOUPE



Formation Continue Taxi

DURÉE DE LA FORMATION

14 heures (2 jours)

Modalité finale

ATTESTATION

CONTACT

Françoise CONGRÉ : 0690 31 66 81
fcongre@cmguadeloupe.org

0590 80 23 33
formations@cmguadeloupe.org

Pour + de formation
scanner le code QR



Détails de la formation au verso



PRÉ-REQUIS :

- Permis de conduire (catégorie B) depuis 3 ans minimum
- Maîtrise de la langue française
- Notion de calcul de base (+, -, /, x, %, ...)
- Casier judiciaire vierge sur le bulletin N°2
- Avis médical approuvant que vous pouvez exercer ce métier (Cerfa N°14880) seul un médecin agréé peut faire ce contrôle

PUBLIC CONCERNÉ :

- Notre formation, destinée à tous publics, est ouverte aux demandeurs d'emploi, aux personnes en reconversion professionnelle, et toutes personnes souhaitant exercer le métier de chauffeur de taxi.
- Pour toute personne porteuse d'un handicap ou en situation de mobilité réduite: nous consulter.

MODALITÉS D'ÉVALUATION:

Travail de reformulation

Questionnaire à choix multiples

Annales d'examen

DURÉE D'ACCÈS:

La formation débutera selon un calendrier établi - nous



Objectif de la formation

- La préparation à l'examen de taxi, en vue d'obtenir la carte professionnelle de conducteur de taxi.
- Le chauffeur de taxi dispose d'une formation qui atteste de sa capacité à prendre en charge ses clients.

L'objectif est aussi d'acquérir des compétences en sécurité, en conversation et relationnel, en connaissance du patrimoine culturel du secteur et des équipements de réservation et de paiement.

Méthodes et moyens mobilisés

- Salle de formation équipée,
- Méthode interrogative, méthode active
- Moyens de communication.
- Vidéo projecteur
- Support de cours
- Code Rousseau - extrait du Code des Transports.
- Un véhicule école double commande muni des équipements spéciaux de conducteur de taxi est mis à disposition des stagiaires pendant les cours et le jour de passage de l'examen.

Lieu de formation

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de
Région Guadeloupe
30 Avenue du Général de Gaulle
97139 le Raizet les ABYMES

Programme théorique

Module A : Réglementation du transport public particulier de personnes (T3P)	25 h.
Module B : Gestion	50 h.
Module C : Sécurité routière	40 h.
Module D : Langue française	40 h.
Module E : Langue anglaise	45 h.
Module F : Connaissance du territoire et de la réglementation locale	30 h.
Module G : Gestion spécifique d'une entreprise taxi	25 h.

Programme pratique

A : Conduite en sécurité	20 h.
B : Relation client	15 h.
C : Construction du parcours et accompagnement touristique	15 h.
D : Facturation et paiement	10 h.

Tarifs

Tarif tous publics: 3150 €

Tarif artisan à jour de leur cotisation: 1000 €

⚠️ NON COMPRIS DANS LA FORMATION :
montant des droits d'inscription à l'examen